

Le conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire :

JEUDI 18 OCTOBRE 2018 à 20 h 00

**À l'hôtel de ville (Salle du conseil municipal)
À l'ordre du jour :**

**DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU RLPi DU PAYS DE GEX
PRÉSENTATION DE LA SAISON TOURISTIQUE 2018 PAR STANISLAS TOCHITCH (OT)**

ADMINISTRATION GENERALE

POINT N°1 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU 1ER JUIN 2017.
POINT N°2 MANDAT SPÉCIAL DONNÉ POUR REPRÉSENTER LA COMMUNE AU CONGRÈS DES MAIRES
POINT N°3 AVIS DE LA COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS SUR L'ÉVOLUTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE GEX EN COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION.

FINANCES

POINT N°4 GARANTIE D'EMPRUNT - PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE 11 LOGEMENTS COLLECTIFS - OPÉRATION RUE D'ARBÈRE - MONTANT TOTAL DES PRÊTS 1 596 400 EUROS.
POINT N°5 GARANTIE D'EMPRUNT - PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE 1 LOGEMENT COLLECTIF PLS - OPÉRATION RUE D'ARBÈRE - MONTANT TOTAL DES PRÊTS 146 300 EUROS

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - FONCIER

POINT N°6 RUE DE LA COMBE DE L'EAU - CESSIION À L'EURO SYMBOLIQUE CONSENTIE PAR LE SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DU 207 RUE DE LA COMBE DE L'EAU REPRÉSENTÉ PAR MONSIEUR CLAUDE SCHAEFFER AU PROFIT DE LA COMMUNE - PARCELLE CADASTRÉE SECTION B N°477 - EMPRISE DE 23 M².
POINT N°7 CHEMIN DE LA CREUSE - CESSIION À TITRE ONÉREUX CONSENTIE PAR M. ET MME N DOUR AU PROFIT AU DE LA COMMUNE - PARCELLE CADASTRÉE SECTION AL N°65 - EMPRISE DE 22 M².
POINT N°8 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ENTRE LA COMMUNE DE DIVONNE LES BAINS ET LA SOCIÉTÉ ENEDIS - PARCELLES CADASTRÉES SECTION B N°807 ET N°809 - RUE DE LA COMBE DE L'EAU.
POINT N°9 RUE DE LAUSANNE - CESSIION À TITRE ONÉREUX CONSENTIE PAR LA COMMUNE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ GNCF REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR FABIO CRISOGIANNI - PARCELLE AK N°703 ET CONSTITUTION DE SERVITUDE.

TRAVAUX

POINT N°10 CONVENTION DE GESTION ENTRETIEN DES FOSSÉS ET DES GRILLES-AVALOIRS / EAUX PLUVIALES

Le 11 octobre 2018

Pour le Maire
La première adjointe
Véronique Baudet
Etienne BLANC

